



		Numéro de dossier :	1031183058
Unité administrative responsable	Développement économique et développement urbain , Direction du développement urbain , Division de la réglementation		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-10-27
Sommet	-		
Contrat de ville	-		
Projet	-		
Objet	Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant des travaux de réaménagement du site de l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal, de démolition de certaines dépendances et d'agrandissement des immeubles existants (plan directeur de l'Oratoire).		

1. Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal, un règlement autorisant des travaux de réaménagement du site de l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal, de démolition de certaines dépendances et d'agrandissement des immeubles existants (plan directeur de l'Oratoire);
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville;
3. Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Signataire:

Cameron CHARLEBOIS

Directeur général adjoint
Développement économique et développement urbain , Bureau du directeur général adjoint

Numéro de dossier : 1031183058